



Demande d'aide de l'Aide aux étudiants du Manitoba

Pour les étudiants de niveau postsecondaire inscrits à temps plein

Directives pour la demande d'aide de l'Aide aux étudiants du Manitoba de 2023 – 2024 – pour les programmes qui commencent entre le 1^{er} août 2023 et le 31 juillet 2024.

CHARGE DE COURS

Pour être considéré comme étant un étudiant à temps plein, vous devez être inscrit à au moins 60 % d'une pleine charge de cours chaque session. Pour les étudiants ayant une invalidité permanente, ou une invalidité persistante ou prolongée, vous devez être inscrit à au moins 40 % d'une pleine charge de cours chaque session. Pour les étudiants d'un établissement d'enseignement professionnel privé ou de formation privée, vous devez être inscrit à 100 % d'une pleine charge de cours. Si vous n'êtes pas sûr du pourcentage des cours que vous suivez, communiquez avec le bureau d'aide financière de votre établissement d'enseignement. Remarque : Les étudiants ayant une invalidité permanente ou une invalidité persistante ou prolongée vérifiée qui nécessitent une charge de cours réduite peuvent être considérés comme des étudiants à temps plein.

DÉLAIS DE TRAITEMENT

Veillez noter que le traitement de votre demande papier peut prendre jusqu'à six semaines. À la fin du traitement de la demande, vous recevrez un courriel qui vous invitera à ouvrir une session dans votre compte en ligne. Vous y trouverez les résultats de l'évaluation, les renseignements sur l'aide à laquelle vous avez droit et tout autre document exigé pour le traitement de votre demande. REMARQUE : Vous devez inclure une adresse courriel personnelle valide dans votre demande.

Après la soumission et la vérification de vos documents, une confirmation de votre inscription sera envoyée à votre établissement d'enseignement. Après la réception de la confirmation de votre inscription à temps plein, les fonds seront envoyés à votre établissement d'enseignement et toute somme restante sera déposée dans le compte bancaire que vous avez fourni dans votre demande.

CRÉER UN COMPTE EN LIGNE

Pour créer un compte en ligne, allez à la page Web www.Aideauxetudiantsdumanitoba.ca. Cliquez sur le lien *Créer un compte* sur le côté droit de l'écran.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Vous devez indiquer tous les renseignements financiers en monnaie canadienne et doit avoir un compte bancaire canadien pour recevoir tout versement de l'Aide aux étudiants du Manitoba.

DATE LIMITE

Les demandes doivent être reçues au plus tard 60 jours ouvrables avant la fin de votre période d'études. Les fonds ne peuvent pas être versés après la date de fin de votre période d'études.

COMMENT SOUMETTRE LA DEMANDE

1. Imprimez le formulaire de demande dûment rempli.
2. Signez et datez la demande à l'encre à tous les endroits où cela est requis.
3. Présentez le formulaire de demande dûment rempli à l'Aide aux étudiants du Manitoba :

Par la poste

Aide aux étudiants du Manitoba
1181, avenue Portage, bureau 401
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3

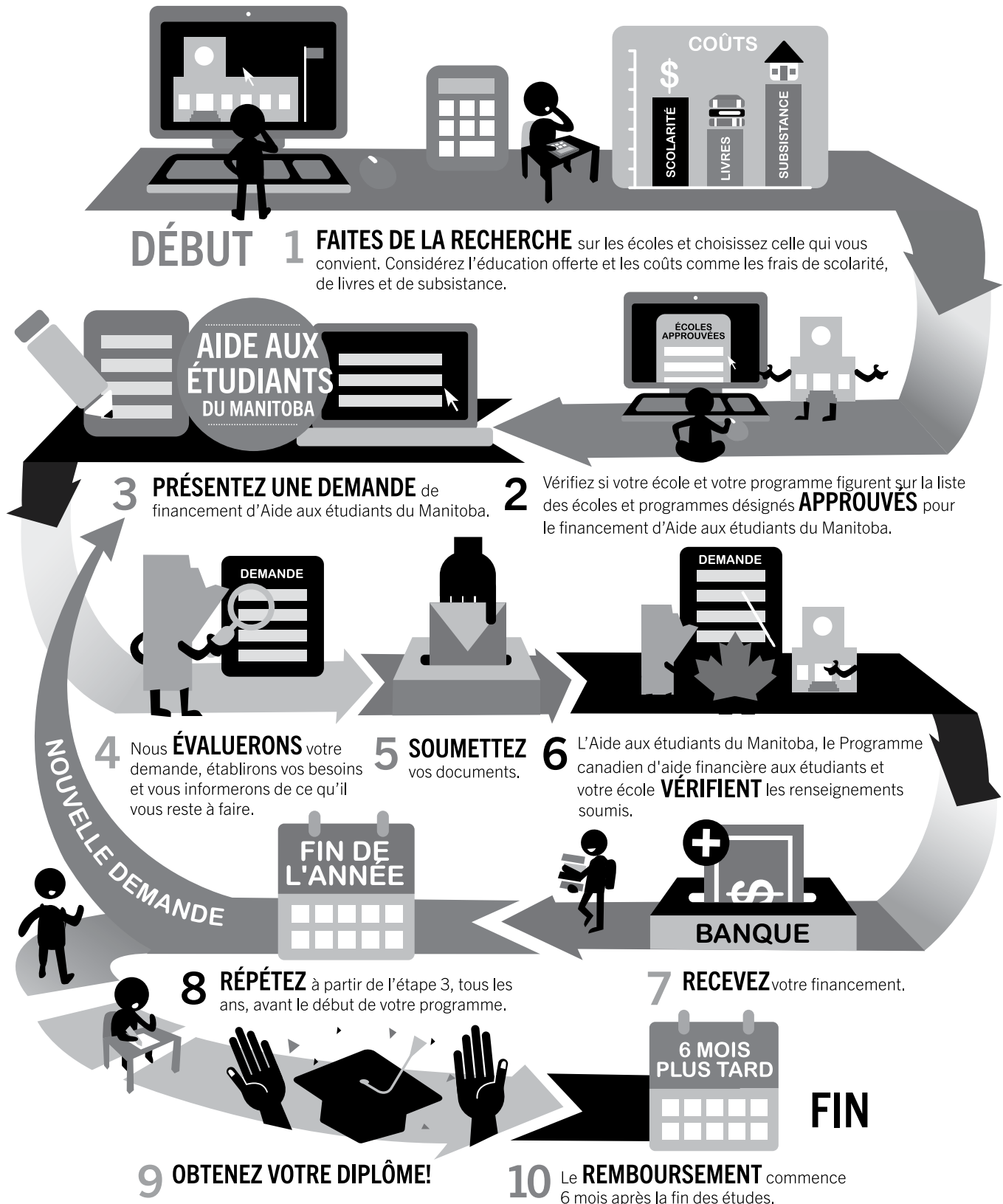
Boîte de dépôt

1181, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba)
(La boîte de dépôt se trouve à l'extérieur de l'immeuble, du côté Est, à côté de l'entrée sur la rue Wall.)

Les formulaires de demande sont disponibles en médias substitués sur demande. This publication is also available in English.

REMARQUE : Les renseignements fournis à l'Aide aux étudiants du Manitoba pourraient faire l'objet d'une vérification

COMMENT FONCTIONNE LE FINANCEMENT DE L'AIDE AUX ÉTUDIANTS DU MANITOBA



Demande d'aide de l'Aide aux étudiants du Manitoba Pour les étudiants de niveau postsecondaire inscrits à temps plein

Section 100 : Renseignements personnels

- 101 Dans quelle langue désirez-vous recevoir la correspondance?
 Anglais Français
- 102 Numéro d'assurance sociale (NAS)

- 103 Date de naissance
 AAAAMMJJ

- 104 Nom de famille

- 105 Prénom officiel

- 106 Adresse

- 107 Ville ou village

- 108 Province ou État

- 109 Pays

- 110 Code postal ou de zone

- 111 N° de téléphone

Indicatif régional
- 112 Autre numéro de téléphone

Indicatif régional
- 113 Sexe Femme Homme Non binaire
 Bispirituel Autre identité de genre
- 114 Votre dernier jour d'école secondaire (au Manitoba, l'école secondaire se termine généralement l'année de vos 18 ans)
 AAAAMMJJ

- 115 Adresse électronique

Adresse électronique personnelle exigée. Une adresse fournie par l'établissement d'enseignement (@votreetablissementdenseignement) ne sera PAS accepté.

Section 200 : Citoyenneté

Cochez la case qui correspond à la date de début de votre période d'études.

- 201 Citoyen canadien
 202 Immigrant reçu ou résident permanent
 203 Personne protégée

REMARQUE : Les étudiants étrangers ne sont pas admissibles à l'aide financière de l'Aide aux étudiants du Manitoba.

Section 300 : Catégorie d'étudiant

Choisissez la catégorie qui s'applique le mieux à vous et cochez toutes les descriptions appropriées dans cette section.

- 301 **Marié ou vivant en union de fait** Si vous :
 êtes marié (ou le serez avant la deuxième moitié de l'année universitaire actuelle);
 avez vécu avec une personne en union de fait pendant au moins 12 mois
vous conjoint et vous devez aussi remplir l'Annexe B.
- 302 **Parent seul** Si vous :
 avez la garde légale et physique et la responsabilité financière d'un enfant
vous devez aussi remplir section 1200.
- 303 **Étudiant célibataire indépendant** Si vous :
 avez travaillé à deux reprises pendant 12 mois consécutifs au cours desquels vous n'avez pas étudié à temps plein;
 ne fréquentez plus l'école secondaire depuis quatre ans;
 n'avez aucun tuteur légal ni répondant, et que vos parents sont décédés;
 êtes séparé, divorcé ou veuf et n'avez la garde d'aucun enfant;
 êtes, ou avez déjà été, un enfant en tutelle d'un organisme de services à l'enfant et à la famille;
vous êtes considéré comme étant un étudiant indépendant.
- 304 **Étudiant célibataire à charge**
 Aucune des descriptions ci-dessus ne s'applique à vous.
Vous êtes considéré comme étant un étudiant à charge et vos parents doivent aussi remplir l'Annexe C.

Section 400 : Lieu de résidence

Cochez la première case qui s'applique le mieux à vous, selon la date de début de votre période d'études.

- 401 L'année dernière, vous (ou votre conjoint le cas échéant) avez reçu des prêts du gouvernement canadien ou manitobain, ou avez reçu des bourses dans le cadre du Programme manitobain d'aide aux étudiants.
- 402 Votre conjoint ou vous avez toujours vécu au Manitoba.
- 403 Vous êtes un **étudiant indépendant** (y compris, célibataire, parent seul, marié ou vivant en union de fait) selon la définition donnée dans la section Catégorie d'étudiant, et le Manitoba est le dernier endroit où vous (ou votre conjoint, le cas échéant) avez vécu ou travaillé pendant 12 mois consécutifs précédant votre période d'études. Vous et votre conjoint n'étiez pas étudiants à temps plein.
- 404 Vous êtes un **étudiant à charge** tel qu'il est décrit dans la section Catégorie d'étudiant, et vos parents, tuteurs ou répondants ont vécu au Manitoba pendant au moins 12 mois consécutifs précédant votre période d'études actuelle.
- 405 Vous habitez au Canada depuis **moins de 12 mois** : vous êtes un immigrant reçu ou une personne protégée et le Manitoba est la seule province où vous avez habité depuis que vous êtes au Canada.
- 406 **Aucun des articles** ci-dessus ne décrit votre situation. Veuillez communiquer avec un représentant du Programme manitobain d'aide aux étudiants au 204 945-6321 (ou sans frais au Canada et aux États-Unis au 1 800 204-1685) pour savoir si vous devez présenter une demande dans une autre province ou un autre territoire.

Section 500 : Ascendance autochtone

Remplissez cette case SEULEMENT si vous appartenez à l'un des quatre groupes autochtones tel que décrit ci-dessous.

- 501 Si vous êtes né au Canada et êtes d'**ascendance autochtone canadienne** ou métisse, il se pourrait que vous soyez admissible à des aides additionnelles.
- Métis une personne autochtone inscrite ou visée par un traité
- Indien non inscrit Inuit

Section 600 : Étudiants ayant une invalidité

Pour avoir droit à la Bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité et à la Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité, vous devez avoir une invalidité permanente ou une invalidité persistante ou prolongée. Des exemples de ces invalidités sont la déficience visuelle, la déficience auditive, l'incapacité physique, les difficultés d'apprentissage et l'incapacité mentale.

Les affections médicales ne sont pas toutes considérées comme une invalidité aux fins de ces bourses.

Définition de l'invalidité permanente

Une invalidité permanente réduit votre capacité d'exercer les activités quotidiennes nécessaires pour poursuivre des études de niveau postsecondaire ou participer au marché du travail, et qui durera toute votre vie.

Définition de l'invalidité persistante ou prolongée

Une invalidité persistante ou prolongée réduit votre capacité d'exercer les activités quotidiennes nécessaires pour poursuivre des études de niveau postsecondaire ou participer au marché du travail qui dure depuis au moins 12 mois, mais qui ne devrait pas durer toute votre vie.

- 601 Voulez-vous vous déclarer comme étudiant ou une étudiante ayant une invalidité permanente ou une invalidité persistante ou prolongée?
- Oui – Invalidité permanente
- Oui – Invalidité persistante ou prolongée
- Non

602 Renseignements bancaires

Si vous vous déclarez comme une étudiante ou un étudiant ayant une invalidité permanente ou atteint(e) d'une invalidité persistante ou prolongée, veuillez fournir un compte bancaire canadien, à votre nom, qui sera utilisé par l'Aide aux étudiants du Manitoba pour y déposer les montants de la Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité auxquels vous pourriez être admissible.

Nom de l'institution financière

Adresse de l'établissement bancaire

N° de transit et de banque

N° de compte

--	--	--	--

Section 700 : Logement

701 Indiquez votre lieu de résidence pendant vos études :

- À la maison (avec parents/parrain)
 Dans un logement subventionné (établissement de Logement Manitoba)
 Autre (logement locatif, résidence scolaire ou campus)

702 Dans quelle province résidez-vous pendant vos études? _____

703 Avez-vous déménagé ou aurez-vous à déménager pour suivre ce programme d'études? Oui Non**Section 800 : Réinstallation, trajet quotidien et transport**

Veuillez noter qu'il existe des montants annuels maximums pour les coûts de transport.

801 Si vous déménagez dans une autre ville ou village pour étudier, veuillez indiquer le coût total d'un voyage aller-retour entre votre lieu d'études et votre domicile au cours de la période d'études de cette année. _____ \$

802 Si vous utilisez un véhicule personnel pour faire la navette à l'intérieur du Manitoba (à partir ou à destination d'une région rurale) pour fréquenter un établissement d'enseignement, veuillez indiquer le nombre de kilomètres entre votre domicile et votre établissement d'enseignement _____ (à l'aller seulement). Combien de fois par semaine faites-vous ce trajet? _____ (Si vous voyagez tous les jours du lundi au vendredi, la réponse est 5.)

Section 900 : Autre personne-ressource**Tous les étudiants doivent remplir cette section.**

Fournissez le nom et l'adresse de vos parents, de votre répondant, de votre plus proche parent ou de votre ami. **N'inscrivez pas le nom de votre conjoint ou de vos enfants.** Si vous n'avez pas de parents ou de répondant en Amérique du Nord, vous devez alors fournir le nom de votre plus proche parent ou d'une autre personne au Canada. Veuillez vous reporter aux définitions de parent et de répondant à l'**Annexe C**.

901 Lien de parenté : Parent ou répondant Proche parent (par exemple : frère ou sœur) Autre (par exemple : ami)

902 Nom de famille _____ 903 Prénom _____

904 N° de téléphone _____ 905 Autre numéro de téléphone _____
Indicatif régional Indicatif régional

906 Si vous avez coché parent, répondant ou plus proche parent, l'adresse de cette personne est-elle la même que la vôtre?

- Oui **Dans l'affirmative, passez à 912.** Non (Dans la négative, vous devez fournir l'adresse ci-dessous.)

907 Adresse _____

908 Ville ou village _____

909 Province ou État _____

910 Pays _____

911 Code postal ou de zone _____

Si vous êtes marié ou vivez en union de fait, remplissez les articles 912 - 917.**Renseignements personnels du conjoint**

912 Nom de famille _____ 913 Prénom _____

914 Date de naissance AAAAMMJJ _____ 915 Numéro d'assurance sociale _____916 N° de téléphone _____
Indicatif régional917 Situation professionnelle est employé est étudiant de niveau postsecondaire inscrit à temps plein est sans emploi

N° de dossier _____

Section 1000 : Renseignements scolaires

- 1001 Étudiez-vous à l'extérieur du Manitoba? Oui **Dans l'affirmative, vous devez aussi remplir les articles 1013 à 1016.**
 Non
- 1002 Numéro d'étudiant : _____
 N'inscrivez rien si vous ne connaissez pas votre numéro d'étudiant. Il vous faudra cependant le fournir ultérieurement.
- 1003 Nom complet de l'établissement d'enseignement que vous prévoyez fréquenter cette année.

- 1004 Nom du campus (ou lieu) _____
- 1005 Nom du programme (p. ex., Arts) et la majeure ou la spécialisation, si connue.

- 1006 Indiquez si l'une des descriptions suivantes s'applique à vous :
 Programme d'alternance travail-études (L'Aide aux étudiants du Manitoba n'accorde pas d'aide financière pour la partie « travail » de votre programme.) Oui
 La majorité des cours sont suivis en ligne, par correspondance ou à distance Oui
- 1007 Ce programme mène au diplôme suivant : Certificat Diplôme Grade d'associé Baccalauréat Baccalauréat spécialisé
 Prémaîtrise ou Maîtrise Doctorat
- 1008 Étudiant de maîtrise ou de doctorat : devez-vous payer les frais de réinscription seulement? Oui
- 1009 Les dates marquant le début et la fin du programme de cette année scolaire sont : Début AAAAAMJJ Fin AAAAAMJJ
 Vérifiez que les dates ne comprennent pas la partie « travail » (le cas échéant). **Ceci est votre période d'études.**
- 1010 À quelle année du programme êtes-vous inscrit pour la présente période d'études?
 Je suis inscrit à la _____ année d'un programme de _____ ans. (Exemple : 2e année d'un programme de sciences de 4 ans.)
- 1011 Quel pourcentage d'une charge de cours complète suivez-vous? _____ %
 Si vous n'êtes pas sûr du pourcentage des cours que vous suivez, communiquez avec le bureau d'aide financière de votre établissement d'enseignement.
- 1012 Avez-vous déjà suivi des cours de niveau postsecondaire à titre d'étudiant à temps plein ou à temps partiel dans une université, un collège ou un établissement professionnel privé? Oui **Dans l'affirmative, vous devez aussi remplir l'Annexe A.**

Si vous étudiez en personne ou en ligne dans un établissement à l'extérieur du Manitoba, vous devez remplir les articles 1013 à 1016.

1013 Adresse courriel du registraire : _____

1014 \$
 Frais de scolarité

1015 \$
 Frais obligatoires

1016 \$
 Livres et fournitures obligatoires

***n'incluez pas les coûts de résidence ou de logement**

Section 1100 : Ressources du demandeur

Pour chaque article, inscrivez le REVENU TOTAL de votre période d'études (arrondi au dollar près). N'inscrivez pas les montants hebdomadaires, mensuels, à la quinzaine, etc. Si vous ne connaissez pas les montants exacts, fournissez des montants estimatifs. **Si vous êtes marié ou vivez en union de fait, remplir l'Annexe B.**

REVENU TOTAL pendant toute la période d'études

- 1101** Veuillez inscrire l'aide financière reçue ou que vous recevrez pour les frais de scolarité, les livres, le matériel ou les allocations de subsistance (p. ex. : Services de formation et emploi de la main-d'œuvre, Aide à l'employabilité des personnes handicapées). N'incluez PAS l'aide financière du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, p. ex. : financement d'une bande des Premières Nations, Manitoba Metis Federation, Bon d'études canadien, ou Expérience compétences mondiales etc.. Inscrivez le **montant brut**, (avant les retenues) \$
- 1102** Bourses d'études ou prix \$
- 1103** Aide à l'emploi et au revenu \$

Inscrivez zéro (0) s'il n'y a pas de revenu à déclarer

1104 Veuillez inscrire votre REVENU TOTAL pour 2022 (il s'agit du montant qui correspond à la ligne 15000 de la déclaration de revenus) \$

Section 1200 : Enfants à charge

Les demandeurs qui ont des enfants à charge sont tenus de remplir cette section.

1201 Veuillez inscrire le nom de tous les enfants à charge dont vous avez le droit de garde physique ou légale et êtes financièrement responsable. N'incluez pas les enfants qui travaillent à temps plein, reçoivent des prestations d'assurance-emploi ou de l'Aide à l'emploi et au revenu, ou ne sont pas à charge (consultez la Catégorie de l'étudiant section 300). Veuillez indiquer si ces personnes ont une invalidité permanente.

Nom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	Préscolaire ou élève de la maternelle à la 12 ^e année	Postsecondaire (après la 12 ^e année)	Personne ayant une invalidité permanente
_____	AAAA MM JJ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	AAAA MM JJ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	AAAA MM JJ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	AAAA MM JJ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1202 Si vous payez les frais de garderie, combien par mois? _____ \$/mois.

DÉCLARATION ET CONSENTEMENT DU DEMANDEUR

IMPORTANT : LE DEMANDEUR (et LE CONJOINT, s'il y a lieu) DOIT LIRE ET SIGNER CETTE DÉCLARATION.

Je déclare que :

- tous les renseignements fournis dans la présente demande sont complets et véridiques à ma connaissance;
- j'utiliserai l'aide financière reçue d'abord pour payer mes études et ensuite pour payer les frais de subsistance directement liés à mes études et que je ne l'utiliserai à nulle autre fin;
- je ne recevrai, pour la période scolaire citée, aucune aide financière aux étudiants d'aucune autre province ou d'aucun autre pays.

Je comprends que :

- je dois immédiatement prévenir le bureau de l'Aide aux étudiants, par écrit, de toute modification aux renseignements fournis dans la présente demande;
- si je ne fournis pas des renseignements complets, exacts et à jour, il se peut que je me voie obligé de rembourser, en tout ou en partie, l'aide financière reçue ou que je ne sois plus admissible à une aide financière à l'avenir;
- je pourrais être obligé de rembourser, en tout ou en partie, l'aide financière reçue si mon évaluation est inexacte, et qu'il en découle que j'obtiens trop d'argent, et ce, même si cette inexactitude est le résultat d'une erreur commise par moi ou par mon conjoint (ma conjointe), mes parents, mon établissement ou le ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation du Manitoba, ses mandataires ou prestataires de services.
- je serai tenu de rembourser tout prêt ou toute bourse à laquelle je ne suis pas admissible (un trop-payé) et je comprends et accepte que ces montants puissent être déduits de toute aide ultérieure ou que le montant du trop-payé puisse être ajouté à mon prêt étudiant du gouvernement du Manitoba existant, ou qu'un nouveau prêt puisse être créé pour rembourser la dette;
- les paiements et remboursements que je suis tenu de verser, y compris le remboursement d'un trop-payé, constituent des dettes dues au gouvernement du Manitoba, exigibles immédiatement sur demande;
- si je cesse d'effectuer le remboursement de mes prêts étudiants obtenus dans le cadre du Programme manitobain d'aide aux étudiants, mon prêt sera enregistré au Programme de compensation de dette par remboursement de l'Agence du revenu du Canada. Cela signifie que l'Aide aux étudiants du Manitoba peut faire une demande pour pouvoir prélever les remboursements de mon prêt à même mes remboursements d'impôts ou mes chèques de TPS;
- si je cesse d'effectuer le remboursement de mes prêts obtenus dans le cadre du Programme manitobain d'aide aux étudiants, le gouvernement du Manitoba peut décider d'appliquer son droit de compensation en vertu de l'article 47 de la Loi sur la gestion des finances publiques. Cela signifie que le gouvernement du Manitoba peut déduire le montant que je lui dois de tout montant d'argent que le gouvernement du Manitoba ou ses organismes affiliés me devraient;
- si je ne m'acquitte pas de mon obligation de rembourser mes dettes au titre du Programme d'aide aux étudiants du Manitoba, des renseignements sur le prêt peuvent être fournis à des mandataires, des prestataires de services et des agences de recouvrement (y compris l'Agence du revenu du Canada) qui agissent au nom du gouvernement du Manitoba à des fins de recouvrement de dettes;

- si je ne m'acquitte pas de mon obligation de rembourser mes dettes au titre du Programme canadien d'aide financière aux étudiants ou du Programme d'aide aux étudiants du Manitoba ou si je donne des renseignements faux ou trompeurs sur une formule de demande, l'Aide aux étudiants du Manitoba peut fournir certains renseignements, y compris mes renseignements personnels, aux tribunaux, aux institutions financières, aux prestataires de services et aux agences de recouvrement (y compris l'Agence du revenu du Canada) qui agissent au nom des gouvernements du Canada ou du Manitoba, ce qui entachera ma cote de crédit. De plus, je comprends que je pourrais être tenu de rembourser immédiatement toute aide et que je pourrais ne pas être autorisé à recevoir une aide supplémentaire à l'avenir;
- l'Aide aux étudiants du Manitoba informe Equifax Canada Inc. et mon historique des paiements aura une incidence sur ma cote de crédit.

J'autorise :

- le Programme canadien d'aide financière aux étudiants et l'Aide aux étudiants du Manitoba à verser directement la totalité ou une partie de l'aide financière que l'on m'a accordée à mon établissement d'enseignement lorsque ce dernier demande le paiement de mes frais de scolarité;
- le bureau de l'Aide aux étudiants du Manitoba à souscrire un nouveau prêt lorsqu'il y a eu trop-payé, et je comprends et accepte que je suis responsable du remboursement de ce nouveau prêt. Je comprends également que ce nouveau prêt puisse ne pas être admissible aux mesures d'aide au remboursement.

En faisant cette déclaration, je n'ignore pas que :

- selon le Code criminel du Canada, la fraude et la fabrication de faux documents constituent un délit;
- le fait de donner sciemment de faux renseignements constitue un délit en vertu de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants, la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants et la Loi sur l'aide aux étudiants;
- toute personne reconnue coupable d'une infraction est passible d'une amende maximale de 1 000 \$ en vertu des deux lois fédérales et d'une amende maximale de 5 000 \$ en vertu de la Loi sur l'aide aux étudiants du Manitoba;
- l'information fournie dans la présente demande fera l'objet d'un audit et d'une vérification.

CONSENTEMENT À LA COLLECTE INDIRECTE ET À LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Pour déterminer et vérifier mon admissibilité à l'aide financière aux étudiants et enquêter sur ma demande, mon conjoint (le cas échéant) et moi-même comprenons que l'Aide aux étudiants du Manitoba pourrait devoir recueillir et échanger indirectement des renseignements personnels et des renseignements médicaux personnels me concernant (et concernant mon conjoint), y compris, sans s'y limiter, mes antécédents scolaires et professionnels, ainsi que des renseignements sur ma situation financière, mon revenu, mes actifs, mes ressources et mes antécédents de crédit (et ceux de mon conjoint) aux fins

suivantes :

- pour déterminer et vérifier mon admissibilité à l'aide aux étudiants, et aux fins d'enquête sur cette demande;
- pour administrer, mettre en application et évaluer le Programme manitobain d'aide aux étudiants, (y compris les politiques connexes).

Mon conjoint (le cas échéant) et moi-même consentons à ce que les personnes et entités suivantes divulguent des renseignements personnels et des renseignements médicaux personnels me concernant (et concernant mon conjoint) à l'Aide financière aux étudiants du Manitoba à ces fins :

- tout mandataire ou prestataire de services, y compris, sans s'y limiter, le Centre de service national de prêts aux étudiants;
- les ministères, organismes et sociétés d'État fédéraux, provinciaux et municipaux, y compris, sans s'y limiter, l'Agence du revenu du Canada, l'Aide à l'emploi et au revenu du ministère des Familles du Manitoba, l'Aide à l'employabilité pour les personnes handicapées du ministère du Développement économique, de l'Investissement et du Commerce du Manitoba, Formation et emploi de la main-d'œuvre du ministère du Développement économique, de l'Investissement et du Commerce du Manitoba, la Société d'assurance publique du Manitoba, Service Canada et Emploi et Développement social Canada;
- ma banque, ma société de fiducie, ma caisse populaire ou mon institution financière, ainsi que toute source de financement, y compris, sans s'y limiter, le financement des bandes, les fournisseurs d'avantages sociaux, les organismes commanditaires, les agences d'évaluation du crédit à la consommation, les agences de recouvrement, mon établissement d'enseignement et mes employeurs actuels ou passés.

Mon conjoint (le cas échéant) et moi-même consentons à ce que l'Aide aux étudiants du Manitoba recueille indirectement des renseignements personnels et des renseignements médicaux personnels me concernant (et concernant mon conjoint) auprès de ces personnes et entités, et à ce que l'Aide aux étudiants du Manitoba fournisse ces renseignements personnels et renseignements médicaux personnels à ces personnes et entités, selon ce qui est nécessaire aux fins décrites ci-dessus.

Mon conjoint (le cas échéant) et moi-même consentons également à la divulgation et à l'échange de mes renseignements personnels et renseignements médicaux personnels (et de ceux de mon conjoint) par et entre l'Aide aux étudiants du Manitoba, ses mandataires, ses prestataires de services et les ministères, organismes et sociétés d'État fédéraux et provinciaux, aux fins de recherche, d'analyse statistique et d'évaluation liées aux programmes d'aide aux étudiants, que je sois autorisé ou non à recevoir une aide financière aux étudiants.

Mon conjoint (le cas échéant) et moi-même comprenons que notre consentement est volontaire et qu'il peut être retiré en tout temps, mais qu'un tel retrait peut entraîner le refus de l'aide financière ou l'obligation de rembourser immédiatement la totalité ou une partie de l'aide reçue, et je pourrais ne pas être autorisé à recevoir une aide supplémentaire à l'avenir.

Je comprends et accepte que les déclarations, autorisations et consentements contenus dans la présente demande d'aide financière aux étudiants, adressée aux programmes manitobain et canadien, s'appliqueront également à toutes les futures demandes d'aide financière aux étudiants que je présentera.

Je comprends et accepte que les déclarations, autorisations et consentements contenus dans la présente demande d'aide financière aux étudiants, adressée aux programmes manitobain et canadien, s'appliqueront également à toutes les futures demandes d'aide financière aux étudiants présentées par mon conjoint/ma conjointe.

Signature du demandeur

Les signatures doivent être écrites à l'encre.

X SIGNER ICI

NAS du demandeur

Date

AAAAAMJJ

Signature du conjoint

Les signatures doivent être écrites à l'encre.

X SIGNER ICI

NAS du conjoint

Date

AAAAAMJJ

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

L'Aide aux étudiants du Manitoba recueille vos renseignements personnels et vos renseignements médicaux personnels fournis dans la demande faite dans le cadre du Programme manitobain d'aide aux étudiants en vertu de la Loi sur l'aide aux étudiants du Manitoba, de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants, la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, ainsi que les règlements applicables en vertu de ces lois. Ces renseignements seront utilisés pour les raisons suivantes :

- pour déterminer et vérifier l'admissibilité à l'aide financière aux étudiants, et aux fins d'enquête sur cette demande;
- pour administrer, mettre en application et évaluer le Programme manitobain d'aide aux étudiants (y compris les politiques connexes);
- à des fins de recherche, de planification et de production de rapports liés au Programme manitobain d'aide aux étudiants.

Vos renseignements personnels sont protégés en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée du Manitoba et vos renseignements médicaux personnels sont protégés en vertu de la Loi sur les renseignements médicaux personnels du Manitoba. L'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels et de vos renseignements médicaux personnels par l'Aide aux étudiants du Manitoba, pour tout autre but, doivent être autorisées par vous ou doivent être autorisées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée du Manitoba ou de la Loi sur les renseignements médicaux personnels du Manitoba.

Si vous avez des questions sur la collecte de vos renseignements personnels ou de vos renseignements médicaux personnels, veuillez communiquer avec le Directeur des opérations de l'Aide aux étudiants du Manitoba à l'adresse suivante : 1181, avenue Portage, bureau 401 Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3; n° de téléphone : 1-204-945-6321.

CONSENTEMENT À LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS SUR LES CONTRIBUABLES

Mon conjoint/ma conjointe (le cas échéant) et moi autorisons l'Agence du revenu du Canada à communiquer à l'Aide aux étudiants du Manitoba, du ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation des renseignements sur mes/nos déclarations de revenus respectives et tout autre renseignement confidentiel requis pour déterminer et vérifier mon admissibilité à une aide financière aux étudiants, et pour administrer, mettre en application et évaluer le Programme manitobain d'aide aux étudiants établi en vertu de la Loi sur l'aide aux étudiants du Manitoba et ses règlements. Je comprends que ces renseignements ne serviront qu'à ces fins, et ne seront divulgués à aucune autre personne sans mon consentement à moins que la loi n'y oblige ou l'autorise.

Cette autorisation vise les deux années d'imposition précédant l'année de la signature de ce consentement, l'année de la signature et toute autre année subséquente pour laquelle une aide financière est demandé.

Nom du demandeur (Veuillez écrire en lettres moulées.)

Nom du conjoint (Veuillez écrire en lettres moulées.)

Signature du demandeur

Les signatures doivent être écrites à l'encre.

X SIGNER ICI

NAS du demandeur

Date

AAAAAMJJ

Signature du conjoint

Les signatures doivent être écrites à l'encre.

X SIGNER ICI

NAS du conjoint

Date

AAAAAMJJ

CONSENTEMENT À LA COLLECTE INDIRECTE ET À LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS EXTRAITS DU REGISTRE D'ASSURANCE SOCIALE

Si je signe ci-dessous, j'accepte que l'on vérifie les renseignements personnels que j'ai fournis pour appuyer ma demande présentée dans le cadre d'aide fédérale et provinciale aux étudiants accompagnés des renseignements contenus dans le Registre d'assurance sociale de l'Emploi et Développement social Canada (EDSC). Ces renseignements seront fournis au EDSC pour déterminer l'exactitude de mes renseignements dans le cadre de ma demande d'admissibilité à l'aide provinciale et fédérale aux étudiants.

Signature du demandeur

Les signatures doivent être écrites à l'encre.

Date

X SIGNER ICI

AAAAAMJJ



Section 1300: Études postsecondaires antérieures

Vous devez remplir cette annexe si vous avez déjà suivi des études postsecondaires.

1301 Remplissez cette section.

- Indiquez toutes les études postsecondaires que vous avez faites **avant** l'année d'études pour laquelle vous présentez une demande.
- Inscrivez une année d'études par ligne (une année correspond à un maximum de 52 semaines).
- Les sessions du printemps et de l'été doivent être inscrites séparément des sessions de l'automne et de l'hiver.
- Les études à temps plein doivent être inscrites séparément des études à temps partiel.
- N'inscrivez pas le nom de cours à moins de n'avoir suivi qu'un seul cours pendant l'année.
- N'inscrivez pas de renseignements qui remontent à plus de 10 ans.

Nom de l'établissement	Nom du programme	Diplôme délivré (Baccalauréat, Diplôme, Certificat, Maîtrise, Doctorat)	Date de début	Date de fin	Cochez la case si vous avez terminé avec succès la charge de cours minimale	Cochez la case si vous avez obtenu votre diplôme
Université du Manitoba	Arts	Baccalauréat	2 0 2 2 0 9 0 1	2 0 2 3 0 4 2 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Red River College	Adm. des affaires	Diplôme	2 0 2 1 0 9 0 1	2 0 2 2 0 6 2 7	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Red River College	Adm. des affaires	Diplôme	2 0 2 0 0 9 0 1	2 0 2 1 0 6 2 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INDIQUEZ TOUTES VOS ÉTUDES À **TEMPS PLEIN** DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS

Nom de l'établissement	Nom du programme	Diplôme délivré (Baccalauréat, Diplôme, Certificat, Maîtrise, Doctorat)	Date de début	Date de fin	Cochez la case si vous avez terminé avec succès la charge de cours minimale	Cochez la case si vous avez obtenu votre diplôme
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INDIQUEZ TOUTES VOS ÉTUDES À **TEMPS PARTIEL** DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS

Nom de l'établissement	Nom du programme	Diplôme délivré (Baccalauréat, Diplôme, Certificat)	Date de début	Date de fin	Cochez la case si vous avez terminé avec succès la charge de cours minimale	Cochez la case si vous avez obtenu votre diplôme
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1302 Pour le programme auquel vous êtes actuellement inscrit, pendant combien d'années avez vous reçu une aide financière pour des études à temps plein de l'Aide aux étudiants du Manitoba? _____

Remarque : Pour les étudiants universitaires :

- une session d'automne n'équivaut qu'à 0,5 d'une année
- une session d'hiver n'équivaut qu'à 0,5 d'une année
- une session d'automne et une session d'hiver équivalent ensemble à 1 année
- une session de printemps ou une session d'été n'équivaut chacune qu'à 0,5 d'une année
- Si vous êtes actuellement inscrit à un programme de premier cycle universitaire de science menant à un diplôme de baccalauréat et avez terminé deux ans en arts et deux ans en science, inscrivez 4 (pour le nombre d'années de cours que vous avez suivies au premier cycle).
- Incluez les années où vous vous êtes retiré volontairement des cours.
- N'incluez pas les programmes d'études pour lesquels vous avez déjà reçu un certificat, un diplôme ou un grade antérieurement à votre programme actuel.
- N'incluez pas les années d'un programme de premier cycle si vous suivez des études dans le cadre d'un programme postbaccalauréat.

1303 Avez-vous déjà obtenu un prêt dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants au cours d'années précédentes? Oui Non

1304 Avez-vous terminé la charge de cours minimale de niveau postsecondaire la dernière fois que vous étiez aux études à plein temps? Si vous n'êtes pas en mesure de déterminer ceci, communiquez avec votre établissement d'enseignement.

Oui Non Je n'ai jamais fait d'études ou de formation postsecondaires à temps plein.

Section 1400 : Ressources du conjoint

Pour chaque article ci-dessous, inscrivez le REVENU TOTAL de votre **conjoint** pendant toute votre période d'études (arrondi au dollar près). N'inscrivez pas les montants hebdomadaires, mensuels, à la quinzaine, etc. Fournissez des montants estimatifs si vous ne connaissez pas les montants réels.

Revenu total pendant toute
la période d'études

Inscrivez zéro (0) s'il n'y a pas
de revenu à déclarer

1401	Montant des prestations d'assurance-emploi reçu ou à recevoir. Inscrivez le montant brut reçu (avant les retenues).....	\$
1402	Prestations d'invalidité de la province ou du fédéral	\$
1403	Aide à l'emploi et au revenu	\$

1404	Veillez inscrire le REVENU TOTAL de votre conjoint pour 2022 (il s'agit du montant qui correspond à la ligne 15000 de la déclaration de revenus de votre conjoint).....	\$
-------------	--	----

ANNEXE C

Section 1500 : Renseignements sur les parents

Les parents des demandeurs à charge doivent remplir cette section.

Le terme "parent" s'entend des parents biologiques, des beaux-parents, des tuteurs légaux et des répondants. Un répondant est une personne qui parraine un immigrant au Canada.

1501 Situation de famille actuelle des parents :

- Célibataires Mariés Vivant en union de fait Séparés ou divorcés Veufs

1502 Renseignements sur les parents :

Parent n° 1

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance AAAAMMJJ _____

Numéro d'assurance sociale _____

Parent n° 2

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance AAAAMMJJ _____

Numéro d'assurance sociale _____

Inscrivez les renseignements demandés ci-dessous en vous reportant aux déclarations de revenus 2022 de vos parents. Veuillez arrondir tous les montants au dollar près.

	Parent n° 1	Parent n° 2
1503 Revenu total (il s'agit du montant qui correspond à la ligne 15000 de la déclaration de revenus).	\$	\$
1504 RPC (ligne 30800)*	\$	\$
1505 Assurance-emploi (ligne 31200)*	\$	\$
1506 Impôt total à payer (ligne 43500)*	\$	\$

* Vous aurez peut-être à vous reporter à l'Annexe 1 de votre déclaration de revenus 2022 pour obtenir cette information.

1507 Enfants à charge

Veillez inscrire le nom de tous les enfants à charge dont vous avez le droit de garde physique ou légale et êtes financièrement responsable, y **compris le demandeur**. N'incluez pas les enfants qui travaillent à temps plein, reçoivent des prestations d'assurance-emploi ou de l'Aide à l'emploi et au revenu, ou ne sont pas à charge. Voir la Section 300 (Catégorie d'étudiant) pour connaître la différence entre les étudiants indépendants et ceux à charge.

Nom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	Étudiant inscrit à un établissement postsecondaire
_____	<u>AAAAMMJJ</u>	<input type="checkbox"/>
_____	<u>AAAAMMJJ</u>	<input type="checkbox"/>
_____	<u>AAAAMMJJ</u>	<input type="checkbox"/>
_____	<u>AAAAMMJJ</u>	<input type="checkbox"/>

DÉCLARATION ET CONSENTEMENT DES PARENTS

IMPORTANT : LES PARENTS DES DEMANDEURS À CHARGE DEVRONT LIRE ET SIGNER CETTE DÉCLARATION.

Nom du demandeur _____ NAS du demandeur _____

DÉCLARATION ET CONSENTEMENT À LA COLLECTE ET À LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS

Je déclare que :

- les renseignements sur les parents fournis sur la demande, en appui à la demande d'aide financière aux étudiants de mon enfant à charge, sont complets et véridiques à ma connaissance; et que;
- je préviendrai, par écrit, le personnel du Programme manitobain d'aide aux étudiants de tout changement concernant les renseignements sur les parents fournis dans la demande

Je comprends que :

- si je ne fournis pas des renseignements complets, exacts et à jour sur la demande, il se peut que le demandeur se voie obligé de rembourser, en tout ou en partie, l'aide reçue, ou qu'il ne soit plus admissible à une aide financière à l'avenir;
- le Programme manitobain d'aide aux étudiants ne me tiendra pas responsable des prêts accordés au demandeur.

En faisant cette déclaration, je n'ignore pas que :

- selon le Code criminel du Canada, la fraude et la fabrication de faux documents constituent un délit;
- le fait de donner sciemment de faux renseignements constitue un délit en vertu de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants, de la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants et de la Loi sur l'aide aux étudiants du Manitoba;
- toute personne reconnue coupable d'une infraction est passible d'une amende maximale de 1 000 \$ en vertu des deux lois fédérales et d'une amende maximale de 5 000 \$ en vertu de la Loi sur l'aide aux étudiants du Manitoba;
- l'information fournie dans la présente demande fera l'objet d'un audit et d'une vérification.

Je comprends et accepte que les déclarations, autorisations et consentements contenus dans la présente demande d'aide financière aux étudiants, adressée aux programmes manitobain et canadien, s'appliqueront également à toutes les futures demandes d'aide financière aux étudiants présentées par mon enfant à charge.

Signature du parent n° 1

Les signatures doivent être écrites à l'encre.

X SIGNER ICI _____

NAS du parent n° 1

Date

AAAAMMJJ _____

Signature du parent n° 2

Les signatures doivent être écrites à l'encre.

X SIGNER ICI _____

NAS du parent n° 2

Date

AAAAMMJJ _____

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

L'Aide aux étudiants du Manitoba recueille vos renseignements personnels fournis dans la demande présentée dans le cadre du Programme d'aide aux étudiants du Manitoba en vertu de la Loi sur l'aide aux étudiants du Manitoba, la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants, la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, ainsi que les règlements applicables en vertu de ces lois. Ces renseignements seront utilisés pour les raisons suivantes :

- pour déterminer et vérifier l'admissibilité de votre enfant à charge (le demandeur) à l'aide, et à des fins d'enquête sur la demande d'aide;
- pour administrer, mettre en application et évaluer le Programme manitobain d'aide aux étudiants (y compris les politiques connexes);
- aux fins de recherche, de planification et d'évaluation liées au Programme manitobain d'aide aux étudiants.

Vos renseignements personnels sont protégés en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée du Manitoba et vos renseignements médicaux personnels sont protégés en vertu de la Loi sur les renseignements médicaux personnels. La distribution et la divulgation de vos renseignements personnels et de vos renseignements médicaux personnels par l'Aide aux étudiants du Manitoba, pour tout autre but, ne peuvent se faire sans votre autorisation, ou doivent être autorisées par la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée ou la Loi sur les renseignements médicaux personnels.

Si vous avez des questions sur la collecte de vos renseignements personnels et renseignements médicaux personnels, veuillez communiquer avec le Directeur des opérations du Programme manitobain d'aide aux étudiants à l'adresse suivante : 1181, avenue Portage, bureau 401, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3, n° de téléphone : 1-204-945-6321.

CONSENTEMENT À LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS SUR LES CONTRIBUABLES

J'autorise l'Agence du revenu du Canada à communiquer à l'Aide aux étudiants du Manitoba, du ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation, des renseignements sur mes déclarations de revenus et tout autre renseignement confidentiel requis pour déterminer et vérifier l'admissibilité du demandeur à une aide financière aux étudiants, à des fins d'enquête sur la demande d'aide, et pour administrer, mettre en application et évaluer le Programme manitobain d'aide aux étudiants établi en vertu de la Loi sur l'aide aux étudiants du Manitoba et ses règlements. Je comprends que ces renseignements ne serviront qu'à ces fins, et ne seront divulgués à aucune autre personne sans mon consentement à moins que la loi n'y oblige ou l'autorise. Cette autorisation vise les deux années d'imposition précédant l'année de la signature de ce consentement, l'année de la signature et toute autre année subséquente pour laquelle une aide financière est demandée par mon enfant à charge.

Nom du parent n° 1 (Veuillez écrire en lettres moulées.)

Nom du parent n° 2 (Veuillez écrire en lettres moulées.)

Signature du parent n° 1

Les signatures doivent être écrites à l'encre.

X SIGNER ICI _____

NAS du parent n° 1

Date

AAAAMMJJ _____

Signature du parent n° 2

Les signatures doivent être écrites à l'encre.

X SIGNER ICI _____

NAS du parent n° 2

Date

AAAAMMJJ _____

Manitoba 